

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

**Nombre de Conseillers**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 10**  
**Représentés : 02**

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le Jeudi 23 avril 2026, à 18h30, à la Mairie, selon la convocation en date du 9 avril 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

**Présents :** Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER  
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. MOUSNIER.  
M. PETILLON a donné procuration à M. LAVALADE et M. BORDAS a donné procuration à M. DELOMENIE  
Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du conseil municipal du 21 mars 2026
- Vote du compte financier unique 2025 du Budget Communal
- Affectation du résultat 2026 du Budget Communal
- Vote des taux d'imposition 2026
- Tarifs communaux 2026 : Tarifs école, cimetière, participation aux frais de séjour des enfants
- Tarifs 2026 : Maison des Associations
- Vote des subventions aux associations et autres personnes de droit privé
- Vote du budget primitif 2026
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- Demande de subvention auprès du Département dans le cadre des CTD pour des travaux de GRVC : voie communale n°15
- Demande de subvention au titre des amendes de police : Sécurisation de la voie communale n°15 : Le Bois Raynaud
- Recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- Achat de deux parcelles
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance par Monsieur Sébastien DELOMENIE à 18h30  
Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 21 Mars 2026

\*\*\*\*\*

### **N°2026/13 VOTE DU CFU 2025**

**Votants 12 : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de St Martin Le Vieux ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant que Monsieur Sébastien DELOMENIE, Maire nouvellement élu de la commune, peut prendre part au vote ; il demande au conseil de se prononcer :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune comme suit

COMMUNE 2025	Opération de l'exercice	Résultat reporté	RAR	Résultat clôture
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	595 700,10			595 700,10
Recettes	723 914,45	537 818,25		1 261 732,70
<b>Résultat exercice</b>	<b>128 214,35</b>	<b>537 818,25</b>		<b>666 032,60</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	241 745,60	276 045,64	422 099,61	517 791,24
Recettes	741 757,24		84 000,00	741 757,24
<b>Résultat exercice</b>	<b>500 011,64</b>	<b>-276 045,64</b>	<b>-338 099,61</b>	<b>223 966,00</b>
<b>ENSEMBLE</b>				
Dépenses	837 445,70	276 045,64		1 113 491,34
Recettes	1 465 671,69	537 818,25		2 003 489,94

#### N°2026-14 AFFECTATION DU RESULTAT 2026 – BUDGET COMMUNAL

Votants 12 : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

<b>POUR MEMOIRE</b>	
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	537 818.25
- Déficit d'investissement antérieur reporté	-276 045.64
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025</b>	
- Solde d'exécution de l'exercice	500 011.64
- Solde d'exécution cumulé ligne 001	223 966.00
<b>RESTE A REALISER AU 31/12/2025</b>	
Dépenses d'investissement	422 099.61
Recettes d'investissement	84 000.00
Solde	- 338 099.61
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	223 966.00
Rappel du solde des restes à réaliser	- 338 099.61

Besoin de financement total	114 133.61
Besoin de financement à couvrir en priorité	114 133.61
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Résultat de l'exercice	128 214.35
Résultat antérieur	537 818.25
Total à affecter	666 032.60
<b>Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :</b>	
<b>AFFECTATION</b>	
1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement sur BP 2026 :	114 133.61
2) Affectation complémentaire en « réserve » (crédit du compte 1068 sur BP 2026)	0,00
<b>AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)</b>	<b>114 133.61</b>
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2026 ligne 002 (report à nouveau créateur)	551 898.99
<b>TOTAL</b>	<b>551 898.99</b>

#### **N°2026/15 TAUX D'IMPOSITION 2026**

**Votants 12 : Pour : 12 / Contre : 0 / abstention : 0**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, fixe pour l'année 2026 les taux d'imposition communaux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.89%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 77.06%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.27%

#### **N°2026/16 TARIFS COMMUNAUX 2026**

**Votants 12 : Pour 12 / Contre : 0 / Abstention : 0**

##### CANTINE SCOLAIRE :

Prix repas pour les enfants : 2,95€ à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2026

Repas des adultes : 6,90€ à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2026

##### GARDERIE MUNICIPALE :

1,55€ par garde à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2026

##### PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR DES ENFANTS :

8€ par jour et par enfant de moins de 18 ans domicilié sur la commune, pour les enfants partant en centre de vacances pendant l'année 2026 à raison de 15 jours.

##### TAXES FUNERAIRES à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026

Prix du m<sup>2</sup> de terrain au cimetière : 100€

L'utilisation du caveau communal sera gratuite pendant les six premiers mois puis le prix sera de 155€ par mois entamé.

Case de columbarium pour 30 ans : 350€

Cavurne pour 30 ans : 450€

## N°2026/17 LOCATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : TARIFS ET CONDITIONS

Votants 12 / Pour : 12 : Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil Municipal, au cours de l'élaboration du budget primitif de l'exercice décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 :

Location de la salle (cuisine incluse) par les particuliers :

- habitant la commune : 270€
- habitant la communauté de communes : 360€
- extérieurs ou professionnels : 480€

Location des couverts : 0,70€ par couvert

Participation chauffage : 0.35€ par kilowatt consommé

Location de la salle par les associations (loi de 1901) de la commune :

3 locations gratuites par an. A partir de la 4<sup>ème</sup> location, la salle sera louée au tarif d'un particulier habitant la commune.

### CONDITIONS :

- Les demandes de réservation se feront par écrit ou par mail.
- Le compteur sera relevé avant et après chaque manifestation.
- Un acompte égal à 50% du prix total de location sera demandé lors de la réservation. En cas de désistement cette somme sera conservée par la commune.
- Cautions de 1000€ d'un montant équivalent au prix de la location sera transmis à la mairie. Elle pourra être encaissée si la salle n'est pas rendue en l'état.
- La casse éventuelle de la vaisselle ou du matériel sera facturée au prix d'achat.

## N°2026/18 VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Votants 12 / Pour : 12 : Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2026 comme suit :

Article	Associations	Montant
65748	F.N.A.T.H	150
65748	CROIX-ROUGE FRANCAISE	50
65748	SECOURS POPULAIRE	50
65748	COOPERATIVE SCOLAIRE	2550
65748	LA PREVENTION ROUTIERE	50
65748	J.M.F DELEGATION D'AIXE	100
65748	CLUB DE L'AMITIE	100
65748	ACCA	150
65748	LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	50
65748	PLASTIC 87	250
65748	SOLEX TEAM	100
65748	RESTOS DU CŒUR	100
65748	LES MARCHES DE ST MARTIN	100

## N°2026/19 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Votants 12 : Pour 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2026 présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de **fonctionnement** à la somme de 1 215 027.99€
- en section **d'investissement** à la somme de 877 017.61€

## **N°2026/20 DESIGNATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**Votants 12 : Pour : 12/ Contre : 0 / Abstention : 0**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) pour une durée de 6 ans.

Il demande au conseil de proposer une liste de 24 contribuables parmi lesquelles 12 seront retenus par la direction générale des finances publiques pour créer cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les contribuables ci-après :

- Aimé ALBAREDE, 3 Bonnefond, St Martin Le Vieux
- Christiane DOMENGE, 19 Le Poueix, St Martin Le Vieux
- Josette BORDAS, 1 rue de la Fontaine, St Martin Le Vieux
- Marcel BUISSON, 11 Le Bancharaud, St Martin Le Vieux
- Armand CHAZELAS, 3 Joubert, St Martin Le Vieux
- Christian DESCHAMPS, 5 Impasse des Saules, Condat sur Vienne
- Madeleine DESROCHES, 11 Bord, St Martin Le Vieux
- Véronique MEYLEU, 1 Bonnefond, St Martin Le Vieux
- Pascal ANTOINE, 10 Bord, St Martin Le Vieux
- Mireille BRUZAT, 3 l'Echirpeau, St Martin Le Vieux
- Valérie GIROIR, 21 Lotissement du Poueix, St Martin Le Vieux
- Didier BREJAUDE, 4 Lotissement des Chênes, St Martin Le Vieux
- Monique ADAM, 6 Le Mas, St Martin Le Vieux
- Thierry CHABROL, 2 La Sudrie, St Martin Le Vieux
- Martine JEAN, 2 Chantecaille, St Martin Le Vieux
- Chantal DEFAYE, 3 Chantecaille, St Martin Le Vieux
- Didier VALLE, 11 Le Paâtural, St Martin Le Vieux
- Daniel DESNOS, 26 Massauvent, St Martin Le Vieux
- Jacqueline LACOMBE, 19 Le Breuil, St Martin Le Vieux
- Catherine LAVAUD, 8 Sargnat, St Martin Le Vieux
- Stéphane RENOUE, 2 Arhout, St Martin Le Vieux
- Sylvie SICARD, 33 Le Bois Raynaud, St Martin Le Vieux
- Patrick HEMARD, 32 Bord, St Martin le Vieux

## **N°2026/21 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : GRVC SUR LA VOIE COMMUNALE N°15 DU BOIS RAYNAUD**

**Votants 12 : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal programme chaque année des grosses réparations de voirie pour assurer un bon état des routes communales.

Il rappelle que cette volonté communale entraîne un effort financier important et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour ledit investissement, à savoir :

- **GRVC 2026 pour un montant 99 920€ HT soit 113 184€ TTC**

Considérant que ces travaux représentent un effort financier important pour la commune et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour réaliser cette opération,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier du Département dans le cadre des C.T.D. en vue de la réalisation de l'opération précitée.

**N°2026/22 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :  
SECURISATION VOIE COMMUNALE N°15 LE BOIS RAYNAUD  
Votants 12 : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Monsieur le Maire explique que la traversée du village du Bois Raynaud présente un caractère dangereux autant pour ses riverains que pour les usagers de la voie.

Suite à l'avis technique et une étude de faisabilité des services de l'ATEC, il serait souhaitable de procéder à des travaux d'aménagements sur la voie communale n°15 pour améliorer la sécurité du village, avec notamment des créations de stop le long de la voie, l'aménagement de rétrécissements, la modification des écluses existantes, de la peinture au sol.

Considérant que ces travaux représentent un effort financier important pour la commune et qu'il est indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour réaliser cette opération,

Considérant qu'il s'avère indispensable de réaliser ces travaux,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier du Département dans le cadre des amendes de police, pour l'opération précédemment citée.

- Aménagement de sécurité de la voie communale n°15 du Bois Raynaud incluant les travaux et l'assistance à la maîtrise d'œuvre délivrée par l'ATEC pour un montant hors taxe évalué à 84 000€ soit 100 800€ TTC

**N°2026/23 RECRUTEMENT D'AGENTS NON-TITULAIRES POUR FAIRE FACE A DES BE-  
SOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE  
Votants 12 : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** la délibération n°2023-32 du conseil municipal sur la création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activités,

**Considérant** que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de procéder aux recrutements nécessaires lors de besoins liés :

- **à un accroissement temporaire d'activité** (Article 3 Alinéa 1°) pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat sur une même période de 18 mois consécutifs ;

- **à un accroissement saisonnier d'activité** (Article 3, Alinéa 2°) pour une durée maximale de 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une même période de 12 mois consécutifs

Le conseil municipal, ouï cet exposé, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutements et dit que les crédits sont inscrits au budget.

## N°2026/24 ACHAT DE DEUX PARCELLES

Votants : 12 : Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle que dans la délibération n°2025-31 du 20 octobre 2025, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'achat de 2 parcelles à Madame Chantal Defaye propriétaire en indivision avec ses 2 enfants, Lydie et Ludovic au prix de 150€ TTC.  
**Considérant** que Monsieur Sébastien DELOMENIE a été élu maire le 21 mars 2026,  
**Considérant** la demande du notaire à faire approuver cette décision par le nouveau conseil en place,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer, qui ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'acheter aux consorts DEFAYE les 2 parcelles cadastrées section A473 et A474 d'une contenance respective de 601 m<sup>2</sup> et de 1209 m<sup>2</sup> pour une valeur de 150€ TTC
- de désigner Maître Catherine EXBRAYAT Notaire, sise à NEXON, 1 Bis avenue Charles de Gaulle pour rédiger les actes nécessaires à la transaction.
- De s'engager à payer l'ensemble des frais administratifs et de publicité relatifs à cette transaction.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### Questions diverses :

Mr le maire fait le point sur le calendrier à venir :

- Invitation pour visiter le centre de recyclage de Beaune les Mines le 10/06/2026 de 14H30 à 16H30
- Inauguration du verger communal le 24/04/2026 (installation, personnes présentes, etc ...)
- Inauguration du centre-bourg prévue le 30/06/2026
- points sur les commémorations 8 mai et 11 novembre, échange avec les maîtresses qui travailleront avec les enfants sur la cérémonie du 11 novembre.

Est décidée la répartition des conseillers municipaux sur les différentes commissions de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Fin de séance à 20h30

Compte-rendu réalisé par Céline Viroulet Gerlot

Sébastien DELOMENIE

Le maire,



Céline VIROULET GERLOT

Le secrétaire de séance,

